



Erreur destinataire Taxe d'habitation

Par **Melparis**, le **18/10/2013** à **17:43**

Bonjour

J'ai été hébergée à titre gratuit chez une personne l'année dernière (partis à l'étranger mais qui garde un appart en France en location) et j'ai donc déclaré "hébergé à titre gratuit au 1er Janvier chez Mme...." sur ma déclaration de revenus.

Aujourd'hui je reçois une demande de taxe d'habitation à payer sur le logement de cette personne ! A mon nom mais à SON adresse concernant le logement.

Cette personne n'ayant jamais répondu ou déclaré ses impôts sur le revenu n'existe plus pour les impôts (ce qu'on m'a répondu au téléphone..) PLUS car l'année dernière elle avait bien reçu à payer sa taxe d'habitation en son nom mais comme elle a fait la morte depuis aux déclarations et courrier des impôts, ils l'ont tout simplement supprimé de leur base (c'est facile de disparaître ainsi ??....)

Si bien que les bons comptes font les bons amis (elle ne me parle plus aujourd'hui car je refusais de faire des choses illégales à sa place pour toucher des aides pendant qu'elle est à l'étranger...), avant de partir de son logement je lui ai payé à l'avance la taxe que l'on me demande aujourd'hui (même somme que l'année dernière). Et pour info à titre gratuit est un terme car je lui payais le loyer.

En gros ne retrouvant aucune trace fiscale d'elle à son adresse s'est à moi que les impôts demandent.

Les impôts me demandent de payer (vu avec eux par téléphone) ou de faire un justificatif du proprio que cette personne louait bien au 1er janvier cet appartement.

Merci de votre aide.

Par **domat**, le **18/10/2013** à **18:11**

bjr,

la taxe d'habitation est à la charge de la personne occupant le logement au 1^o janvier.

si c'est vous qui occupez l'appartement au 1^o janvier, vous devez payer la taxe d'habitation.

cdt

Par **Melparis**, le **18/10/2013** à **18:17**

Merci de votre réponse...mais je l'ai déjà payer à la personne louant officiellement l'appartement. Comme je l'ai expliquer cette personne n'apparait même pas comme locataire au impots car elle ne declare rien..alors qu'elle a toujours cet appartement..Comment faire si j'ai déjà regler à la personne cette somme ? et elle ne declarant jamais ou elle est au 1er janvier ne paieras jamais alors?

Par **Lag0**, le **18/10/2013** à **19:11**

Bonjour,

Comme vous l'a dit domat, il est parfaitement normal que le fisc vous réclame, à vous, le paiement de la taxe d'habitation puisque c'est vous seul qui déclarez habiter à cette adresse au 1er janvier (et que c'est la vérité).

Vous ne pouvez donc pas échapper à ce paiement.

En revanche, vous devez demander à la personne à qui vous auriez versé la taxe de vous rendre l'argent.